

der à ceux qui ont des millions dont la propriété est assurée. »

OBJECTION. — Le culte n'est dû qu'à Dieu seul. Or, rendre un culte aux saints, c'est ravir à Dieu un honneur qui lui appartient exclusivement.

RÉPONSE. — Il est vrai que le culte de *latrie* — ou l'adoration proprement dite — n'est dû qu'à Dieu seul, mais il est faux de dire que le culte de *dulie*, c'est-à-dire l'honneur, la vénération qu'on a pour les vertus, pour l'excellence surnaturelle d'une âme ne peut convenir qu'à Dieu. Toute la difficulté vient de la confusion que les protestants ne cessent de mettre entre les deux espèces de culte ; ils ne veulent pas comprendre que le même mot est souvent pris dans des sens différents. Lorsque, par exemple, les catholiques parlent du *culte des reliques* ou de l'*adoration* de la croix, pas un seul ne croit qu'il soit permis de rendre aux reliques ou à la croix les mêmes honneurs suprêmes qu'à Dieu. De la même manière, lorsque l'acte extérieur du culte est identique pour les saints et pour Dieu, il ne s'ensuit pas que nous y attachions le même sens dans les deux cas. Ainsi je m'agenouille devant le Saint-Sacrement et ensuite devant le corps d'un saint ; cependant j'ai adoré Dieu dans le premier cas, tandis que dans le second, je n'ai fait que vénérer un saint et recourir à son intercession pour moi. Quand donc les protestants